Audicé Alpes
Commissaires aux comptes

ASSOCATION DES FAMILLES DES ECOLES PRIVEES D'ANNECY
SAINT FRANCOIS – LES CORDELIERS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

ASSOCATION DES FAMILLES DES ECOLES PRIVEES D'ANNECY
SAINT FRANCOIS – LES CORDELIERS

3, Boulevard Costa de Beauregard

74600 SEYNOD

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

N°SIRET : 775 654 544 00060

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

ASSOCATION DES FAMILLES DES ECOLES PRIVEES D'ANNECY

SAINT FRANCOIS – LES CORDELIERS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

Aux membres de l'association,

1 Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCATION DES FAMILLES DES ECOLES PRIVEES D'ANNECY SAINT FRANCOIS – LES CORDELIERS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5 Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes

annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy, le 24 janvier 2024

Les Commissaires aux Comptes

Audicé Alpes
Commissaires aux comptes

Cristina DA CUNHA

ASSOCATION DES FAMILLES DES ECOLES PRIVEES D'ANNECY SAINT FRANCOIS – LES CORDELIERS

Comptes annuels - Exercice clos le 31 août 2023

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/08/2023 12			Exercice N-1 31/08/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	32 064	20 990	11 074	16 408	5 334-	32.51-
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	291 301		291 301	291 301		
	Constructions	11 157 468	6 067 322	5 090 146	5 415 416	325 269-	6.01-
	Installations techniques Matériel et outillage	1 065 196	824 388	240 808	319 626	78 819-	24.66-
	Immobilisations corporelles en cours	47 310		47 310	16 200	31 110	192.04
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	Total I	12 593 340	6 912 700	5 680 639	6 058 952	378 312-	6.24-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	14 211	1 402	12 810	16 849	4 040-	23.98-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	383 457		383 457	396 989	13 533-	3.41-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 621 635		1 621 635	1 442 161	179 474	12.44
	Charges constatées d'avance (2)	64 567		64 567	96 312	31 745-	32.96-
	Total II	2 083 870	1 402	2 082 468	1 952 312	130 157	6.67
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	14 677 210	6 914 102	7 763 108	8 011 263	248 156-	3.10-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/08/2023 12	Exercice N-1 31/08/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	2 281 669	2 281 669		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation	1 932 001	1 932 001		
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	34 389	34 389		
	Autres				
	Report à nouveau	2 115 841	2 151 339	35 499-	1.65-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	83 111-	35 499-	47 612-	134.13-
	Situation nette (sous total)	6 280 789	6 363 900	83 111-	1.31-
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement	649 437	626 206	23 232	3.71
	Provisions réglementées				
	Total I	6 930 226	6 990 105	59 879-	0.86-
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	57 272	43 957	13 315	30.29
	Total III	57 272	43 957	13 315	30.29
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	546 227	656 459	110 233-	16.79-
	Emprunts et dettes financières diverses	10 888	13 382	2 494-	18.64-
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	37 481	69 926	32 444-	46.40-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	102 694	115 357	12 663-	10.98-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	53 005	72 564	19 559-	26.95-
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	25 315	49 512	24 198-	48.87-
	Total IV	775 609	977 201	201 591-	20.63-
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 763 108	8 011 263	248 156-	3.10-

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2023 12	Exercice N-1 31/08/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	899	961	62-	6.47-
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	1 451 053	1 277 005	174 048	13.63
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	927 613	889 796	37 817	4.25
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	2 520	2 760	240-	8.70-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	19 614	14 853	4 761	32.06
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	432	502	70-	13.87-
Total I	2 402 131	2 185 877	216 254	9.89
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	1 004	289	715	247.34
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	1 129 682	901 865	227 816	25.26
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	58 220	57 343	877	1.53
Salaires et traitements	571 523	543 122	28 401	5.23
Charges sociales	202 493	189 138	13 355	7.06
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	558 740	553 305	5 435	0.98
Dotations aux provisions	14 365	352	14 013	NS
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	769	2 148	1 378-	64.18-
Total II	2 536 796	2 247 563	289 234	12.87
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	134 665-	61 685-	72 980-	118.31-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2023 12	Exercice N-1 31/08/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	14 100	751	13 348	NS
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	14 100	751	13 348	NS
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	16 896	20 259	3 363-	16.60-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	16 896	20 259	3 363-	16.60-
2. Résultat financier (III-IV)	2 796-	19 507-	16 711	85.67
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	137 461-	81 192-	56 268-	69.30-
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	8 115	7 947	168	2.11
Sur opérations en capital	48 464	49 551	1 087-	2.19-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	56 579	57 498	919-	1.60-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	1 059	7 540	6 480-	85.95-
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		4 264	4 264-	100.00-
Total VI	1 059	11 804	10 744-	91.02-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	55 519	45 694	9 825	21.50
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 170		1 170	
Total des produits (I+III+V)	2 472 810	2 244 127	228 683	10.19
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 555 921	2 279 625	276 296	12.12
5. EXCEDENT OU DEFICIT	83 111-	35 499-	47 612-	134.13-

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 763 107.60 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 402 131.39 Euros et dégageant un déficit de 83 110.98- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'effectif est passé de 901 élèves à 925 élèves (449 sur l'école et 476 sur le collège)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les recommandations de la FNOGEC, les dispositions du code de commerce, ainsi que des règlements ANC 2014-03 et ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	28 704		3 360
Terrains	291 301		
Constructions sur sol propre	9 536 482		108 848
Installations générales agencements aménagements des constructions	1 500 046		12 093
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	627 105		15 734
Installations générales agencements aménagements divers	99 306		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	374 611		9 283
Emballages récupérables et divers	16 530		
Immobilisations corporelles en cours	16 200		37 710
TOTAL	12 461 582		183 668
TOTAL GENERAL	12 490 286		187 028

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			32 064	
Terrains			291 301	
Constructions sur sol propre		0	9 645 329	
Installations générales agencements aménagements constr.		0	1 512 139	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		10 368	632 472	
Installations générales agencements aménagements divers			99 306	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		67 006	316 888	
Emballages récupérables et divers			16 530	
Immobilisations corporelles en cours		6 600	47 310	
TOTAL		83 974	12 561 275	
TOTAL GENERAL		83 974	12 593 340	

Une somme de 47 310€ a été comptabilisée en immobilisations en cours au titre d'honoraires relatifs au projet de rénovation énergétique de l'école élémentaire et du collège.
Ces honoraires seront imputés sur l'investissement concerné lors de la réalisation des travaux.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	12 297	8 694		20 990
Constructions sur sol propre	4 841 365	351 057	0	5 192 423
Installations générales agencements aménagements constr.	779 747	95 153		874 899
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	495 960	45 897	18 450	523 407
Installations générales agencements aménagements divers	19 273	57 939	49 857	27 355
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	266 163		9 067	257 096
Emballages récupérables et divers	16 530			16 530
TOTAL	6 419 038	550 046	77 374	6 891 710
TOTAL GENERAL	6 431 335	558 739	77 374	6 912 700

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	8 694				
Constructions sur sol propre	351 057				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	95 153				
Instal.techniques matériel outillage indus.	45 897				
Instal.générales agenc.aménag.divers	57 939				
TOTAL	550 046				
TOTAL GENERAL	558 739				

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	2 281 669				2 281 669
Ecarts de réévaluation	1 932 001				1 932 001
Réserves	34 389				34 389
Report à nouveau	2 151 339	35 499			2 115 841
Excédent ou déficit de l'exercice	35 499-	35 499-		83 111	83 111-
Situation nette	6 363 900			83 111	6 280 789
Subventions d'investissement	626 206		54 096	30 864	649 437
TOTAL I	6 990 105		54 096	113 975	6 930 226

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	43 957	13 315			57 272
TOTAL	43 957	13 315			57 272

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	352	1 050			1 402
TOTAL	352	1 050			1 402
TOTAL GENERAL	44 309	14 365			58 674
Dont dotations et reprises d'exploitation		14 365			

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	14 211	14 211	
Divers état et autres collectivités publiques	373 676	373 676	
Débiteurs divers	9 527	9 527	
Charges constatées d'avance	64 567	64 567	
TOTAL	461 981	461 981	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	546 226	113 929	432 297	
Emprunts et dettes financières divers	6 112	6 112		
Fournisseurs et comptes rattachés	37 481	37 481		
Personnel et comptes rattachés	29 753	29 753		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	40 741	40 741		
Impôts sur les bénéfices	1 170	1 170		
Autres impôts taxes et assimilés	31 030	31 030		
Groupe et associés	2 381	2 381		
Autres dettes	55 350	55 350		
Produits constatés d'avance	25 315	25 315		
TOTAL	775 559	343 262	432 297	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	111 698			

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions Gros oeuvre	Linéaire	30 à 50 ans
Matériels convecteurs tableaux	Linéaire	5 ans
Etéanchéité	Linéaire	15 ans
Menuiserie Isolation	Linéaire	15 à 20 ans
Porte carrelage cloisons faien	Linéaire	15 à 20 ans
Faux plafonds	Linéaire	15 à 20 ans
Mobilier bureau	Linéaire	10 ans
Ascenseurs	Linéaire	20 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	4 285
Autres créances	382 830
Disponibilités	12 658
Total	399 773

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	412
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 565
Dettes fiscales et sociales	54 627
Autres dettes	15 202
Total	75 806

Intérêts courus à payer : 412€
Factures non parvenues : 5565€
Dettes provision congés payés : 4288€
Prime pouvoir d'acaht : 25424€
Forfait social sur prévoyance enseignants : 232€
Taxes sur les salaires : 12903€
CAP Taxe foncière : 11780€

AUTRES DETTES :
Honoraires : 4800€
Gaz/Eau/TOM : 10402€

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	64 567
Total	64 567
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	25 315
Total	25 315

Subventions d'équipement

Subvention d'investissement :

A compter de la première application du règlement ANC 2018-06, les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribué à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Conformément à la loi 2006-589 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
Les dirigeants élus de l'association ne sont pas rémunérés

Par ailleurs, concernant l'information à donner sur les revenus des plus hauts cadres dirigeants, celle-ci n'esxt pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	5
Employés	13
Total	18

Valorisation des contributions volontaires

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité de travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :
-Contributions en travail : bénévolat, mise à disposition de personnes
-Contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état
-Contributions en services : mises à dispositions de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Au titre de cet exercice, il a été recencé des contributions volontaires en nature pour un montant de 3538€.
Elles sont comptabilisées au pied du compte de résultat dans les comptes spéciaux par le débit du 862 "prestations en nature" et le crédit du 871 "prestations en nature".
Cette valorisation correspond à 136.50H de prestations d'animation et d'accompagnement, valorisées au SMIC horaire chargé, soit un montant total de 1911€, auquel s'ajoute 1627€ de gilets de sécurité enfants payés par l'APEL et donnés à notre établissement.

L'Ogec est propriétaire des terrains et des locaux sur lesquels l'enseignement est pratiqué. Si l'association devait assumer la charge d'un loyer, celui-ci serait estimé à 537 773€ (valorisé selon l'indice du cout à la construction).
Il viendra, selon les préconisations Fnogec, s'intégrer dans la présentation des comptes pour le TPG. Cette valorisation retenue dans le TPG permettra son intégration dans le calcul de la loi Falloux.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4740 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	113 314
Total	113 314

Une caution du département à hauteur de 50% garantie du remboursement du prêt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne pour 700K€, pour la construction du collège (capital et intérêts).

Total garantie Capital : 700K€, Intérêts : 233K€
Montant restant dû au 31/08/23 : Capital = 226 627€, Intérêts = 22049€
Fin de l'emprunt : janvier 2027

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

L'indemnité est évaluée pour chaque personne au 31 aout de l'année en cours.

Une provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice, pour 13 315€, portant la provision totale à 57 272€

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	13 349
55 à 59 ans	6 à 10 ans	11 766
45 à 54 ans	11 à 20 ans	27 011
35 à 44 ans	21 à 30 ans	4 301
moins de 35 ans	plus de 30 ans	845
Engagement total		57 272

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation et d'actualisation 3%

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Facture Sodexo / exercice antérieur	7 152	771800
- Divers	162	771800
- QP subventions d'investissements	48 464	777000
Total	55 778	
Charges exceptionnelles		
- Complément formation 2021	987	672000
- Contrat pix	72	672000
Total	1 059	

Transferts de charges

Nature	Montant
AN repas et scolarité	11 543
Remise en fin d'année Le Cèdre	7 306
Prévoyances	765
Total	19 614

Tableau d'affectation des résultat de l'exercice précédent

	Résultat N-1		Dont résultat activités agrées	
ORIGINES :				
AFFECTATIONS : - Affectation aux réserves				